



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 19 juin 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Armandine BEAUGIER, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Véronique TOUYA

Absents :

Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Evelyne COURROS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :

Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Muriel BERGES a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Jean-Marie DOUTHE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	19
Pouvoirs	4
Votants	23

N° 20250623-017

EHPAD MAA - RENOUELEMENT CONVENTION SOCIO-ESTHETISME 2025

Considérant que le socio-esthétisme permet une revalorisation de l'image de soi et une resocialisation, qui sont essentielles dans la prise en charge des personnes âgées.

Considérant que cela permet de s'approprier de nouveau certains rituels d'hygiène et/ou de beauté, d'apprendre ou réapprendre de nouveaux gestes, d'être dans une dynamique autour du « prendre soin de soi », afin de permettre un maintien et une favorisation de l'autonomie.

Considérant que les interventions se présentent sous forme d'atelier en prenant compte les envies, les potentialités et les besoins de chacun.

Madame la Vice-Présidente expose,

Ces ateliers se sont inscrits pleinement dans l'accompagnement global de la prise en soin du résident au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

C'est pourquoi il est proposé de renouveler le contrat de prestation du 01/08/2025 au 31/12/2025 pour une intervention mensuelle de 5 heures comprenant des ateliers collectifs et individuels

Le coût mensuel est de 350 euros.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 040-264004292-20250623-250623H1863H1-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :

A VALIDER cette convention.

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **24** JUIN 2025

La Vice-Présidente du CIAS
Patricia LOUBERE



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »